Kaiseraugst : la référence

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 444

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027034

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pour reprendre, confidentiellement, au début de l'année passée. Se succèdent alors, sur la pression populaire (le comité « anti-déchets » s'est créé) deux réunions d'information, lesquelles précèdent une consultation de la population sur le sujet : le verdict est alors, une fois de plus, clair, 90 % de « non »...

En fait, le problème de l'entreposage et de la liquidation des déchets nucléaires est aujourd'hui au cœur de la controverse nucléaire. Et la « piscine » de stockage de Lucens, conçue pour être un relais temporaire entre les centrales elles-mêmes et les installations de retraitement du combustible (qui elles sont l'avant-dernière étape avant le stockage « définitif » dans des sites comme Bex...), la « piscine » de Lucens donc est en passe de devenir d'une urgence criante ! Les centrales nucléaires en activité dans notre pays continuent d'une part à « produire » des déchets sans désemparer, et d'autre part les débouchés pour les dits déchets se font de moins en moins sûrs : les accords de coopération de la Suisse avec la France — usine de La Hague — et avec la Grande-Bretagne — usine de Windscale — pour le retraitement sont menacés de modification; outre le fait que l'usine de La Hague ne suit pas le rythme de travail qui était prévu, sa direction est aux prises avec des revendications des travailleurs de plus en plus virulentes au chapitre de la sécurité; et il faudra négocier de nouveaux accords avec les Britanniques l'an prochain, les anciens venant à échéance à cette époque...

Une fois de plus, l'enjeu nucléaire se profile donc sous le signe du fait accompli : alors même que la controverse sur l'énergie nucléaire, sur la sécurité des installations (une « piscine » peut être aussi dangereuse qu'une centrale), sur la politique énergétique dans son ensemble, s'enfle faute de débats constructifs et de conceptions globales satisfaisantes, on en est déjà à chercher des solutions d'urgence ! Et ce, rappelons-le, pour pallier les graves lacunes de l'organisation mise en place il y a quelques années par des promoteurs du tout nucléaire, hantés par le fameux manque d'électricité et par l'urgence des remèdes à trouver...

Dans une telle confusion, le plus grave est que les habitants de Lucens manquent d'arguments d'ordre juridique pour faire valoir leur position : toute la procédure d'autorisation (malgré le récent arrêt du Tribunal fédéral sur Verbois nucléaire, cf. DP 435) est entre les mains de la Confédération et le plan de zone englobant le site en question est tel que les promoteurs peuvent commencer, avec le feu vert adéquat, sans autres, leurs travaux.

Reste, en un premier temps, à espérer que le canton de Vaud dont l'influence est déterminante (le chef du Département des travaux publics est vice-président) dans la société propriétaire du terrain, la SNA, usera de toute son influence pour empêcher que soient entrepris des travaux irréversibles avant qu'un débat démocratique ait eu lieu sur le sujet. Il y a cependant tout lieu de penser que Lucens sera le premier test sérieux du centralisme nucléaire.

ANNEXE

Kaiseraugst : la référence

La lutte menée pour empêcher la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst, lutte dont on sait qu'elle a littéralement sorti de l'ombre les problèmes inhérents à l'utilisation de l'énergie atomique dans notre pays, est bien sûr une des références des opposants de la « piscine nucléaire » de Lucens. Quelques points de repère récents :

— 15 juin 1972 : en votation communale, la population refuse (par 279 voix contre 88) d'autoriser la construction d'une centrale nucléaire munie de tours de refroidissement [1].

[1] Voir la brochure éditée par le CADAL, dont nous nous sommes inspirés, entre autres, pour la rédaction de cette annexe ainsi que du texte précédent : « Lucens, notre avenir est en jeu ! » (adresse utile : Comité anti-déchets nucléaires, Lucens).

— 19 juin 1972 : Motor Colombus s'adresse au Conseil d'Etat, lui demandant d'accorder tout de même le permis de construire.

— 27 novembre 1972 : le Conseil d'Etat somme la municipalité d'accorder l'autorisation.

— 10 novembre 1972 : la municipalité, appuyée par une pétition signée par 70% des citoyens inscrits, dépose un recours contre la décision du Conseil d'Etat devant le tribunal administratif argovien.

— 29 janvier 1973 : Motor Colombus demande, entre autres, au tribunal administratif d'envisager d'accorder lui-même le permis de construire (à la place de la municipalité, ou même du Conseil d'Etat, si besoin était).

— 10 mai 1973 : le recours de la commune est rejeté par le tribunal administratif.

— 27 juin 1973 : sur proposition d'un citoyen prêt à assumer les frais de l'entreprise, l'assemblée de commune (par 183 voix contre 47) décide de recourir au Tribunal fédéral; un crédit de 20 000 francs est voté à cet effet, malgré l'opposition de la municipalité (le département de l'Intérieur déclarera nulle cette décision cinq mois plus tard sous prétexte qu'elle ne figurait pas à l'ordre du jour).

— 26 juillet 1973 : le Tribunal fédéral rejette le recours de la commune, sans toutefois se prononcer sur le fond.

— 17 mars 1975 : Motor Colombus commence les travaux d'excavation (le permis d'implantation du réacteur n'est pas encore accordé...).

— 1er avril 1975 : le chantier de Kaiseraugst est occupé par cinq cents personnes (assemblées générales quotidiennes, soutien actif de la population des environs, manifestations de solidarité à travers tout le pays, comités de soutien).

— 6 avril 1975 : plus de 15 000 manifestants à Kaiseraugst.

— 3 mai 1975 : plus de 10 000 manifestants à Berne.

— Juin 1975 : l'assemblée des occupants formu-

● **SUITE ET FIN AU VERSO**

Kaiseraugst: la référence

(suite et fin)

lent des conditions préalables à son évacuation, dont les plus importantes — l'arrêt des travaux pendant quatre semaines, la fixation d'une date avant le mois de juillet pour des « négociations » et l'absence de clôture autour du chantier — sont acceptées par le Conseil fédéral et Motor Colombus.

— 14 juin 1975 : les occupants évacuent le chantier.

— 4 juillet : les anciens occupants et une délégation du Conseil fédéral (Ritschard, Brügger et Hürlimann) tiennent une première séance de négociations.

— Après des confrontations d'experts organisées pendant l'été, une deuxième séance de « négociations » se tient en automne 1975. Ce seront les dernières réunions formelles de ce genre, les rendez-vous pris ultérieurement n'ayant pas eu de suite (les travaux sur le chantier n'ont pas repris).

Par la mobilisation massive

Les opposants à la « piscine » de Lucens voient dans le déroulement de ces opérations le signe qu'il « est possible malgré tout de s'opposer à une installation nucléaire, seule une mobilisation massive des habitants des régions concernées ainsi que l'unification de leur lutte sur le plan national pouvant faire reculer l'Etat et les promoteurs ». Pour le reste, leur constat est beaucoup plus nuancé : « L'initiative parlementaire pour un moratoire (projet Meizoz) présente un défaut : elle demande un arrêt de construction des centrales nucléaires sans se préoccuper des centrales existantes et des projets en cours; d'autre part elle remet la décision de son application entre les mains d'une commission fédérale dont le mode de désignation est sujet à caution ». On constate en conclusion que « les lois actuelles n'offrent aucun moyen efficace à la population pour s'opposer à une installation nucléaire ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Terroristes

Allemagne 1978.

Klaus, 18 ans; Axel, 19 ans; Martin, 18 ans; Detlev, 16 ans et Stefan, 18 ans, élèves du Gymnase de Lauenburg (Schleswig-Holstein), se voient l'objet de trois dénonciations *(Strafanzeigen)* : de la part du Département de l'Instruction pour insultes au directeur; de la part de la CDU (Christlich-Demokratische Union) et de la « Junger Union » pour mise en circulation d'écrits diffamatoires *(verunglimpfend)* et glorifiant le terrorisme.

Rédacteurs du journal de l'école *Insulaner,* ils avaient fait paraître deux avis mortuaires.

Premier avis mortuaire :

« Le 18 octobre 1977, Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan-Karl Raspe se sont donné la mort.

» Ils sont pour l'instant les derniers d'une longue série de victimes.

» Malgré la campagne menée journellement contre eux par les mass media, la TV, la radio, les journaux, etc. nous les pleurons.

» Ils avaient jadis les mêmes buts que nous. Eux aussi combattaient pour un monde meilleur, un monde sans impérialisme, sans capitalisme, sans oppression, sans exploitation et sans misère. Malheureusement, ils ont choisi un autre chemin, un chemin sans issue, que nous refusons et que nous condamnons.

» Nous devrions essayer de poursuivre ce combat avec d'autres moyens meilleurs. »

Elèves de l'HTS et du TSS.

Deuxième avis mortuaire :

« La Patrie allemande pleure son fils Hanns Martin Schleyer défenseur des libertés des entrepreneurs.

» Sous le IIIe Reich déjà, il s'était engagé, dans l'uniforme des SS, pour le peuple et pour la patrie.

» Parmi les performances les plus remarquables de sa vie, mentionnons le licenciement de 300 000 ouvriers de la métallurgie.

» Obsèques nationales avec la participation du chef de l'Etat (*Bundespräsident*) comme orateur. »

Fort bien.

Le lendemain de la parution de *Insulaner,* Alexander von Bismarck, président de la « Junge Union », fait distribuer un tract devant l'école, sur lequel on peut lire : « Journal des élèves — organe du terrorisme ? » « Gymnasiens — complices des communistes ».

De leur côté, les *Lübecker Nachrichten,* le journal le plus lu de la région de Ratzeburg-Lauenburg, titre : « Des élèves en faveur du terrorisme » et révèle que l'un des cinq jeunes est le fils du président de la section locale du Parti socialiste ! Le Parti, ayant envoyé à la presse une mise au point, dans laquelle il se distancie du terrorisme, attend vainement sa parution.

Cependant, le pasteur Fischer, père de deux *Insulaner,* fait paraître lui aussiun tract, intitulé : *Faut-il la muselière ? (Maulkorb gefällig ?),* dans lequel, tout en écrivant que l'annonce mortuaire de Schleyer est un grossier manque de tact (*grobe Geschmacklosigkeit*), il réclame de la compréhension et demande qu'on se contente de moyens pédagogiques pour ramener les coupables à la raison. Voilà un pasteur désagréablement surpris : depuis lors, il est sans cesse appelé au téléphone par des anonymes, qui le traitent, lui et sa femme, de « cochons de terroristes »...

Cependant, le pasteur Klugkist, président de l'Association des parents d'élèves, évite tout contact avec les cinq et avec leurs parents.

Cependant, Axel ayant salué une petite fille, s'entend répondre par l'enfant : « On m'a interdit de te dire bonjour »...

Cependant, afin d'éviter que l'opinion ait l'impression que tous les élèves partagent le point de vue d'*Insulaner,* trois des maîtres de l'école rédigent un questionnaire qu'ils distribuent aux classes : « Est-ce que tu te distancies des articles parus pp. 8-10 — oui/non ? »

Cependant Detlev s'entend dire par deux de ses profeseurs qu'ils ont honte de l'avoir eu parmi leurs élèves.